

à faire des prairies et sera d'autant plus commode pour élever des boeufs Illinois qu'elle est à sept lieues de Québec, dans la profondeur des terres, ni trop éloignée ni trop près de cette ville. Supposé que le projet des boeufs Illinois ne réussit pas, j'y ferai élever des boeufs domestiques, pour en faire des salaisons. Le défrichement de ces terres qui ne sont occupées par personne ne peut que contribuer à l'établissement de la colonie" (6).

A son tour, le 10 avril 1731, le ministre Maurepas écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart :

" A l'égard des éclaircissements que vous envoyez sur le projet de faire venir en Canada des Boeufs Illinois Sa Majesté en a été satisfaite, et elle a bien voulu approuver que vous ayez accordé au Sr Cugnet qui s'est chargé d'y en amener cette année une gratification de 2000 lbs. de poudre et de 400 de plomb, mais comme Sa Majesté a accepté la retrocession que la Compagnie des Indes luy a fait de la Colonie de la Louisiane qui sera à présent administrée par ses ordres et qu'il sera plus aisé dans cette Province de remplir les veues de Sa Majesté à ce sujet, il est inutile de continuer cette gratification au sr Cugnet vous aurez cependant soin de rendre compte du succes de son entreprise."

Le 18 octobre 1731, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

" Nous n'avons point fait délivrer au Sr Cugnet la gratification de deux mille livres de poudre et de quatre mille livres de plomb que nous estions convenus de luy accorder et à ses associez pour faire venir en Canada des boeufs Illinois : cette dépense auroit pu devenir absolument inutile pour le Roy, si par négligence ou autrement ceux qui estoient chargez de cette entreprise n'eussent pas réussi. Nous avons fait avec eux de nouvelles conditions en apparence plus onéreuses, mais qui sont en effet plus avantageuses, parce qu'elles assurent le succès de cette entreprise. Du moins si elle échoue, Sa Majesté n'aura fait aucune dépense cy-joint la soumission du Sr Cugnet et autres au bas de laquelle nous nous sommes engagés de faire payer au sr Gatineau la somme de mil livres pour chaque pièce de boeuf qu'il amènera vivant à Montréal. Le Sr Gatineau est parti sur la fin de l'esté pour se rendre au détroit et de là aux endroits où l'on trouve ces animaux ; il espère en amener quelques uns à Montréal l'année prochaine. Trouvez bon, Monseigneur, que nous ayons l'honneur de vous représenter que la retrocession que la Compagnie des Indes a faite au Roy de la Province de la Louisiane ne paroist pas devoir empêcher

---

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 53, f. 228.